



Achat d'une maison à une personne placée sous curatelle renforcée

Par **gridou6**, le **18/01/2008** à **14:12**

Bonjour, ma grand-mère a été placée sous curatelle renforcée -> curateur : son fils qui est mon oncle. Je souhaite acheter la maison de ma grand-mère. 3 des 5 enfants sont d'accord et souhaitent que la maison reste dans la famille mais le curateur a mis en vente la maison, sans prévenir, à 2 fois le prix, dans une agence immo belge et a signé un contrat d'exclusivité de 2 ans et 3 mois. Il a clairement dit qu'il souhaitait récupérer un max d'argent pour qu'après le décès de ma grand-mère il puisse avoir un capital. A-t-il le droit de faire ce qu'il veut ? Le contrat d'exclusivité est-il valable ? Si 3 des enfants sur les 5 sont contre son maintien comme curateur et contre sa nomination comme tuteur, est-ce suffisant pour lui enlever tout droit ? Merci de votre aide.